

## MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Bas-Rhin Le demandeur

Dossier suivi par : Sandu HANGAN

Objet : demande de consultation Avant Projet

A Strasbourg, le 14/04/2021

numéro: cp0672100001 demandeur:

adresse du projet : angle RUE DU GENERAL DUPORT/RUE DES M BERNARD DUHEM, PRÉSIDENT DE

PECHEURS 67170 BRUMATH L'ASMA

nature du projet : Démolition BP 90 032 - 67270 Hochfelden

déposé en mairie le : 23/03/2021 reçu au service le : 23/03/2021

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

## Monsieur,

Pour faire suite à mon précédent avis concernant un immeuble ancien situé à Brumath, 23 rue du Général Duport à l'angle avec la rue des Pêcheurs, vous m'avez transmis une analyse historique de l'ensemble bâti et je vous en remercie.

Sur la base de cette analyse, on peut estimer que des éléments bâtis datant du XVIIe siècle sont présents sur site. Seule une expertise dendrochronologique peut fixer la datation précise des éléments de construction. Le bâtiment a été remanié au XVIIIe et XIXe siècles, ce qui ne lui enlève pas la valeur patrimoniale. Au contraire, cette dernière est enrichie par ces traces historiques qui montrent, par exemple, l'adaptation des principes théoriques de l'architecture classique française sur un édifice existant. Il s'agit d'une leçon d'architecture qui montre comment réutiliser une construction qui est déjà-là en respectant son caractère et sa substance.

L'édifice a un intérêt patrimonial qui n'est pas justifié uniquement par l'ancienneté. Elle est importante dans la mesure où il s'agit d'un témoignage des techniques constructives et des modalités de composition architecturale traditionnelles, qui perdurent pendant des siècles jusqu'à l'époque de l'industrialisation massive du bâtiment après la deuxième guerre mondiale. L'ensemble bâti possède un l'intérêt architectural, urbain et paysager considérable, qui justifie a lui seul sa préservation et mise en valeur.

En restant à votre disposition, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'architecte des Bâtiments de France

Sandu HANGAN